

Mise à jour et évaluation  
environnementale  
stratégique du Plan Climat  
Air Energie Territorial  
(PCAET) de Saint-Brieuc  
Armor Agglomération

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°

2026021

Date limite de remise des plis

**12/06/2026 à 12:00**

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### **Saint-Brieuc Armor Agglomération**

5, rue du 71<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : [marchespublics@sbaa.fr](mailto:marchespublics@sbaa.fr)

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Mise à jour et évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

La consultation porte sur la mise à jour du Plan Climat Air Energie conformément aux attentes de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique dont il doit faire l'objet. La phase de diagnostic inclura la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité ainsi que des travaux d'étude spécifiques sur la qualité de l'air et le tissu économique du territoire. La suite du travail portera sur la définition d'une stratégie et d'objectifs territoriaux en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie ainsi que sur leur déclinaison en un plan d'actions opérationnel, tout en tenant compte des potentiels impacts environnementaux de ce dernier.

Code CPV	Libellé CPV
79311000-7	Services d'études

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Mise à jour et évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Type de contrat	Marché de services
Structure	Lot unique – 4 phases Mixte : . partie 1 : marché ordinaire . partie 2 : accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum
Lieu d'exécution	Le présent marché s'exécutera sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
Durée du contrat	De la date de notification jusqu'à l'admission complète des prestations Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Pénalités	Se référer aux dispositions du CCAP
Variation des prix	Se référer aux dispositions du CCAP
Nature des prix	Prix mixtes : forfaitaires et unitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Le contrat est un marché mixte décomposé en 2 parties :

- Partie 1 : partie fixe - marché ordinaire à prix forfaitaire pour les différentes phases
- Partie 2 : partie variable - Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et avec montant maximum.

La partie à bons de commande sera engagée sur les prestations ponctuelles du marché selon les éventuels besoins supplémentaires.

#### **Décomposition de la partie 1 :**

Type	Objet
<b>Phase 1</b>	<b>Diagnostic</b>
<b>Phase 2</b>	<b>Définition des objectifs stratégiques</b>
<b>Phase 3</b>	<b>Élaboration du programme d'actions</b>
<b>Phase 4</b>	<b>Rédaction du rapport environnemental</b>

#### **Définitions :**

Phase : Délai partiel et partie du contrat qui se lance et se réceptionne de manière autonome à l'intérieur du contrat

#### **Partie 2 : accord-cadre à bons de commande :**

La partie 2 donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec montant maximum mono-attributaire, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique dont les prestations seront susceptibles de varier sur la durée du marché de la manière suivante :

Sur la durée totale du marché :








Montant maximum en € HT
50 000 €

## **2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

### **■ Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### **■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

	Publication de la consultation	avril 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai-juin 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	juin 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	juin 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	juillet 2026
	Information des candidats non retenus	juillet 2026
	Signature et notification du contrat	septembre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence 2026021.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- RC : règlement de la consultation
- CCAP : cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières
- DPGF / DDTP : décomposition du prix global et forfaitaire / Décomposition des temps passés (2 onglets à compléter)
- BPU / DQE : Bordereau des prix unitaires / Détail quantitatif estimatif (2 onglets à compléter)
- Mémoire cadre de réponse
- Annexe – étude ADEME 2024

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Compétences et expertise souhaitées**

Les compétences et expertises suivantes seront appréciées au sein de l'équipe :

- Une expertise technique et une très bonne connaissance des méthodes et outils pour la réalisation d'un PCAET, d'un BEGES et d'une Évaluation Environnementale Stratégique ;
- une bonne connaissance et des références dans l'élaboration de politiques publiques intercommunales en lien avec les enjeux climat, air et énergie (urbanisme, habitat, mobilités...)
- de très bonnes qualités relationnelles et de communication ;
- de très bonnes qualités rédactionnelles ;
- une très bonne capacité de synthèse ;
- les qualités nécessaires pour coordonner de manière efficace le travail avec les différents interlocuteurs et organiser une concertation (capacité à interagir avec le commanditaire et avec l'ensemble des parties prenantes du PCAET) ;
- des capacités d'animation et de vulgarisation auprès de publics non experts;
- des compétences dans la création de supports de communication et de vulgarisation attractifs et adaptés aux différents publics visés

La composition de l'équipe (curriculum vitae) et les références professionnelles de ses membres ainsi que leurs niveaux d'expérience (sénior, junior) devront être fournis.

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références services	<i>Liste des principales services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement, intégralement complété, <b>en format modifiable, non signé</b></i>
Mémoire cadre de réponse	<i>Mémoire cadre de réponse intégralement complété</i>
DPGF / DDTP	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire et décomposition des temps passés entièrement complétées (2 onglets) <b>en pdf et en format modifiable</b></i>
BPU/DQE	<i>Bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif entièrement complétés (2 onglets) <b>en pdf et en format modifiable</b></i>
Exemples de livrables anonymisés	<i>Tels que demandés ci-dessous</i>
Planning d'exécution	<i>Planning détaillé de l'étude par phase</i>

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>.

Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie  
22000 SAINT-BRIEUC  
Contact : Service Commande Publique

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. A défaut de la signature électronique, il s'agira d'une signature papier.

Signature en cas de groupements d'entreprises : dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Le mandataire justifiant des habilitations nécessaires peut donc signer seul l'Acte d'Engagement (AE) au nom du groupement.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Vigilance concernant le dépôt des offres :

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres, est ouverte.

**Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et seront déclarés irrecevables.**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Modèles de livrables :**

Le candidat doit remettre des modèles de livrables à l'appui de son offre dans les conditions suivantes :

Ceux-ci devront être déposés, en même temps que les offres, avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les caractéristiques des modèles de livrables devront être identiques aux documents proposés ensuite dans le cadre du marché, le pouvoir adjudicateur se réservant le droit d'effectuer une vérification.

L'absence de modèles de livrables entraînera l'irrégularité de l'offre.

Les modèles de livrables transmis en dehors des modalités fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte. De même, ceux transmis hors délai ne seront pas examinés.

**Les modèles de livrables demandés sont les suivants :**

- un rapport de présentation d'un BEGES d'une collectivité
- une présentation d'un diagnostic croisant enjeux de transition écologique et économique
- une présentation de diagnostic qualité de l'air
- un exemple de fiche action PCAET.

Chaque exemple de livrable fourni devra être anonymisé.

Les livrables seront jugés dans le sous-critère « Qualité des livrables fournis » du critère « Valeur technique ».

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des capacités peut être effectuée à tout moment de la procédure.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	
- Compréhension du contexte et des attentes, qualité et clarté de la méthodologie (30 pts)	Ces sous-critères seront jugés au regard des éléments apportés dans le cadre de réponse ainsi qu'au regard des exemples de livrables fournis.
- Pertinence des moyens humains dédiés au marché (Qualifications professionnelles, expériences en lien avec la prestation et qualité organisationnelle de l'équipe) (20 pts)	
- Qualité des livrables fournis et des modalités de restitution (5 pts)	

2. Prix (40 %)	Ce critère sera noté au regard de la somme de la DPGF et du DQE entièrement complétés fournis par le candidat avec son offre selon la formule :  Note = 40 x ( $\frac{\text{Montant moins disant}}{\text{Montant du candidat}}$ )
3. Performances environnementale et sociale (5 %)	Ce critère sera évalué sur les propositions du candidat en matière de performances environnementale et sociale, propres à l'exécution des prestations du marché . Il sera jugé au regard des éléments apportés dans le cadre de réponse.

#### Précision sur l'analyse du critère prix relatif au DQE

En cas de constatation d'une erreur matérielle (report de prix unitaires et/ou calcul) sur le DQE remis par le candidat, l'acheteur se réserve la possibilité de rectifier ce DQE sur la base des prix figurant au BPU et d'effectuer l'analyse financière de l'offre au regard du DQE régularisé ; pour rappel, le DQE est utilisé aux fins d'analyse des offres et ne constitue pas une pièce contractuelle du marché.

#### Précision sur la notation des critères

**Afin de garantir l'équité entre le système de notation du prix des prestations et des autres critères**, la note de l'entreprise la mieux notée sera ramenée à la note maximale prévue pour chacun des critères. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

La note globale est l'addition des notes de l'ensemble des critères.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Le barème suivant sera appliqué à la pondération la plus fine :

<i>Très bon</i>	<i>100 % de la note maximum</i>
<i>Bon</i>	<i>80 % de la note maximum</i>
<i>Adéquat</i>	<i>60 % de la note maximum</i>
<i>Passable</i>	<i>40 % de la note maximum</i>
<i>Insuffisant</i>	<i>20 % de la note maximum</i>
<i>Absence d'informations</i>	<i>0</i>

#### **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

## ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## ■ Auditions :

L'acheteur se réserve la possibilité de convoquer les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiale à une audition afin de présenter leurs propositions.

Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation qui leur sera adressée via le profil acheteur. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition ; celui-ci aura valeur contractuelle et sera annexé à l'offre technique du candidat retenu.

## ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par un entretien en présentiel (ou en visioconférence). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## ■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales + le cas échéant : attestation de régularité fiscale de la société-mère
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
RIB	RIB
Liste nominative des travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Il est attendu un document prouvant la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES  
Téléphone : 02.23.21.28.28  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Télécopie : 02.99.63.56.84

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)